

Rapport de la Présidente du jury
Concours d'Auxiliaire de puériculture territorial principal de 2ème classe
Session 2022

I – CONDITIONS GENERALES D'ORGANISATION

Le concours externe sur titres d'auxiliaire de puériculture territorial principal de 2ème classe a été organisé au titre de l'année 2022 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude en partenariat avec les Centres de gestion de la région Occitanie.

Ce concours était ouvert pour **51 postes**.

a) Calendrier :

Ce concours s'est déroulé selon le calendrier suivant :

ETAPES	DATES
Date de l'arrêté d'ouverture	02 septembre 2021
Période d'inscription	du 21 septembre au 27 octobre 2021
Limite dépôt des candidatures	le 04 novembre 2021
Réunion d'installation du jury	le 07 mars 2022
Épreuve d'admission	les 29 et 30 mars, 04 et 05 avril 2022
Jury d'admission	le 05 avril 2022
Liste d'aptitude	15 mai 2022

b) Admission à concourir :

Concours externe :

Ouvert aux candidats titulaires soit :

- du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ;
- du certificat d'aptitude aux fonctions d'auxiliaire de puériculture ;
- du diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture.

Ce concours est également ouvert aux personnes ayant satisfait, après 1971, à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'Etat d'infirmier, ou après 1979, du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique.

c) Jury :

Le jury comprenait 12 membres répartis à parts égales entre élus, fonctionnaires territoriaux et personnalités qualifiées.

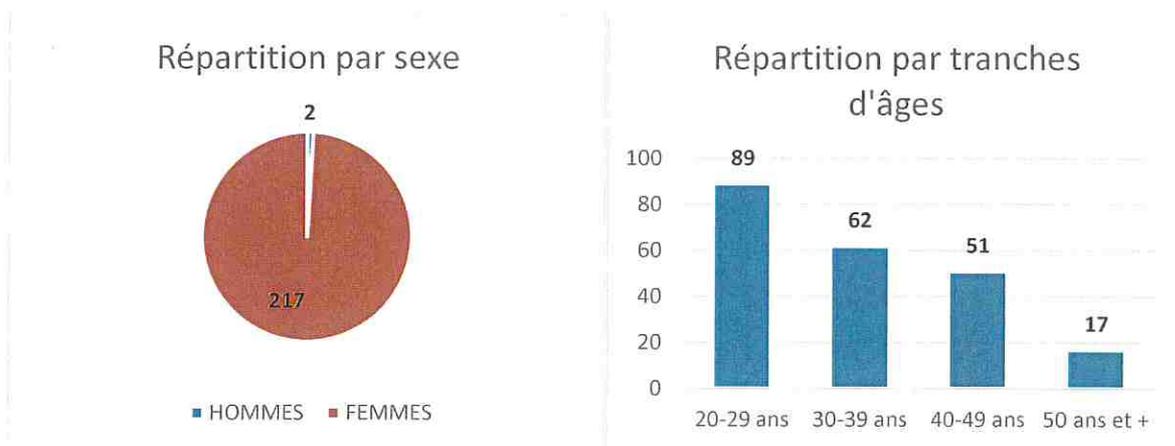
Les membres du jury ont reçu un descriptif détaillé de l'organisation de ce concours ainsi que la note de cadrage de l'épreuve d'entretien afin de mener à bien leurs différentes tâches. Ils ont conçu ensemble, lors de la réunion d'installation du jury du 07 mars 2022, la grille d'entretien utilisée par les différents sous-jurys pour évaluer les candidats.

Il faut rappeler que l'appréciation des notes des candidats à un concours relève de la seule compétence du jury qui, selon la réglementation et une jurisprudence constante, est indépendant et souverain.

II- PRINCIPAUX CHIFFRES

Qualité	Postes Ouverts	Nombre d'admis à concourir	Présents à l'épreuve En nombre, en %	Admis (seuil/20)
EXTERNE	51	219	174 79.45 %	51 (16.50/20)

Éléments statistiques basés sur le nombre de candidats autorisés à concourir :



Répartition géographique :

Départements	01	09	11	12	15	30	31	32	34	38	48	65	66	81	82	83
Nombre de candidats	1	4	33	3	1	7	71	7	37	1	2	2	27	16	6	1

III - EPREUVE D'ADMISSION

219 candidats ont été convoqués à l'épreuve d'admission, celle-ci s'est déroulée les 29, 30 mars, 4 et 5 avril 2022 au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude.

Le jury plénier a été scindé en 4 sous-jurys composés de trois personnes chacun : un élu local, une personnalité qualifiée et un fonctionnaire territorial, en vue du passage de l'épreuve d'entretien.

INTITULE DE L'ÉPREUVE :

Entretien permettant d'apprécier les capacités professionnelles du candidat, ses motivations et son aptitude à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois concerné (15 minutes).

Récapitulatif des notes :

TYPE	ÉPREUVE	Moyenne /20	Note la plus basse	Note la plus haute	Nombre de notes ≥ 10/20	Nombre de notes éliminatoires <5/20
EXTERNE	ENTRETIEN	13.33	5.50	19.10	131	0

Observations des membres du jury:

- **Avis général sur l'ensemble des entretiens :**
Entretiens de niveau très variable. Il semble que la préparation soit en cause, avec des candidats bien préparés d'un côté, et des candidats non-préparés avec des connaissances très insuffisantes de l'autre.
- **Avis sur les exposés des candidats :**
Exposés intéressants car permettant de situer les candidats ainsi que de connaître leurs itinéraires.
Toutefois cet exercice, dans l'ensemble, fut maîtrisé par peu de candidats.
Certains exposés étaient non préparés.
- **Avis sur le niveau des connaissances professionnelles :**
Des disparités de niveau allant de connaissances optimales à des lacunes et des méconnaissances.
Nombre de candidats restent centrés sur le quotidien, sans prise de recul ou analyse.
Peu de lien avec les connaissances théoriques.
- **Avis sur le niveau des connaissances institutionnelles :**
Des connaissances globalement moins maîtrisées que les connaissances professionnelles.
Niveau dans l'ensemble relativement bas. Fort heureusement quelques exceptions relèvent le niveau.

SEUIL D'ADMISSION

La Présidente du jury rappelle que toute note inférieure à 5/20 entraîne l'élimination du candidat. Un candidat ne peut être déclaré admis si la note obtenue à l'épreuve est inférieure à 10/20.

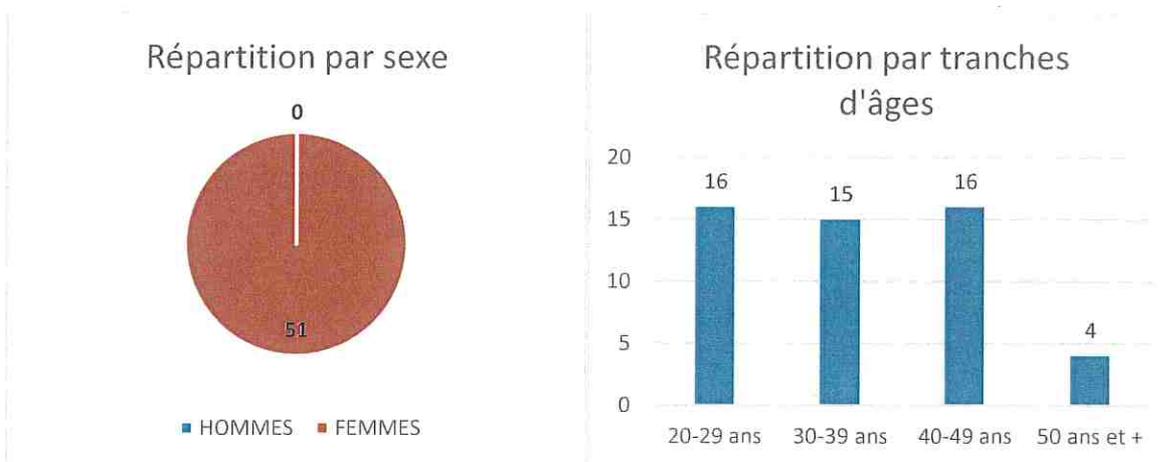
Le jury fixe le seuil d'admission ainsi qu'il suit :

Nombre de points du seuil d'admission
16.50

Le nombre total de candidats déclarés définitivement admis est donc de :

Concours externe d'auxiliaire de puériculture territorial principal de 2 ^{ème} classe
51

Eléments statistiques sur les candidats admis :



Répartition géographique :

Départements	01	09	11	30	31	32	34	38	48	65	66	81	82
Nombre de candidats	1	1	5	2	16	1	6	1	1	1	8	7	1

IV – CONCLUSION

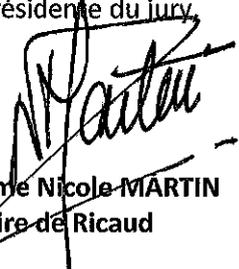
Le jury félicite tous les lauréats de cette session. Le niveau d'exigence envers les candidats s'avère adapté au grade et permettra sans nul doute des recrutements à la hauteur des attentes des employeurs publics locaux.

Les candidats doivent manifester leur volonté d'intégrer la fonction publique territoriale. Il est donc nécessaire qu'ils aillent au-delà de leurs connaissances professionnelles. Ils doivent mieux préparer

leur présentation, faire preuve de curiosité (suivi de l'actualité médico-sociale, connaissance des institutions ...).

La Présidente du jury remercie vivement les intervenants pour leur fort investissement et leur disponibilité.

La Présidente du jury,



Madame Nicole MARTIN
Maire de Ricaud